

l'énergie dans les provinces de l'Atlantique. J'aimerais également demander ce qu'il est advenu de la demande du premier ministre de Terre-Neuve concernant la construction d'une ligne de transmission à partir de Baie d'Espoir. Nous avons convenu de procéder à cette construction au coût de 10 millions de dollars. Qu'est-ce qui s'est passé? Nous n'en avons plus entendu parler depuis que nous en avons parlé au premier ministre.

Quand ces 30 millions ont été votés en faveur de Terre-Neuve, nous avons reçu des lettres de remerciements des Parlements du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, mais Terre-Neuve n'a pas fait entendre un son. Quelqu'un a-t-il entendu le premier ministre de la province en parler? Non, il s'est contenté d'employer l'argent, et n'a jamais dit un mot de remerciement. Le premier signe de gratitude nous est venu du député de Bonavista-Twillingate hier, quand il a dit qu'il approuvait cela.

L'hon. M. Pickersgill: Je l'ai dit aussi à l'occasion du bill.

L'hon. M. Browne: C'est le premier signe de gratitude que nous ayons eu. Cet argent a vraiment été une bénédiction pour Terre-Neuve. Je ne sais comment la province s'en serait tirée autrement.

L'hon. M. Pickersgill: Je suis d'accord.

L'hon. M. Browne: En 1958-1959, Terre-Neuve doit avoir un excédent de 12 millions, et en 1959-1960, un excédent de quatre millions, comme résultat de ce que nous payons. Je suis certain que l'actuel ministre des Finances du gouvernement fédéral serait heureux d'avoir un tel excédent, si minime soit-il.

Le chef de l'opposition a dit que le problème est compliqué. Si le problème est compliqué, le rapport de la commission est archi-compliqué. Je ne sais combien de députés l'ont lu, mais c'est certainement un rapport difficile. Je l'ai trouvé extrêmement difficile à comprendre. Si les députés en font une lecture complète, ils reconnaîtront que l'action du gouvernement représente une bien meilleure solution aux problèmes financiers de Terre-Neuve que celle qui était prévue à l'article 29.

L'honorable député de Burin-Burgeo a dit que le présent bill retarde indéfiniment un règlement final et il a raison. Il ne pourra jamais y avoir de règlement final aux relations fédérales-provinciales. Les subventions primitives ont été données aux provinces en 1867 et depuis, elles ont été modifiées dix fois. Il est raisonnable de conclure que ce

Parlement ne cherche pas à régler définitivement la question de l'aide financière à Terre-Neuve. Je tiens à féliciter l'honorable député d'Assiniboia de son discours très raisonnable.

— Je m'attendais vraiment à ce qu'il appuie cette mesure, de la façon qu'il a parlé.

Le bill prévoit une révision des relations fiscales entre Terre-Neuve et le Canada avant le 31 mars 1962. Les circonstances spéciales de Terre-Neuve seront étudiées. Si le premier ministre actuel de Terre-Neuve est au pouvoir alors, — j'espère qu'il ne le sera pas, pour le bien de Terre-Neuve, — il pourra exposer de sa propre façon inimitable, probablement assisté de l'honorable député de Bonavista-Twillingate qui est son intime, de très bons arguments pour démontrer pourquoi Terre-Neuve devrait continuer à recevoir une aide financière.

La mesure que le gouvernement a prise en vue de donner des subventions spéciales aux provinces de l'Atlantique est une garantie de la bonne volonté de ce gouvernement envers Terre-Neuve et de son attitude future envers cette province. Ces subventions se chiffrent par \$7,500,000 par année.

L'honorable député d'Assiniboia nous a parlé des piètres habitations et de l'état lamentable des routes à Terre-Neuve. Il a dit que c'était effroyable de voir les routes dans cette province. Par contre, permettez-moi de vous lire quelques extraits de l'exposé budgétaire du ministre des Finances de Terre-Neuve. Il a dit:

On admettra partout, je pense, que l'union de Terre-Neuve au Canada a été bien avantageuse et bien profitable. Les dix doigts de la main suffiraient presque à compter les gens de cette provinces qui aujourd'hui ne partagent pas cette opinion.

À la fin de son exposé il a fait une autre déclaration intéressante. Avant de donner lecture de ce passage, je veux rappeler à la Chambre qu'hier un honorable député nous a lu des extraits du rapport de la commission royale où il est dit que la commission a constaté que bien peu de progrès a été fait dans le service public durant les huit premières années qui ont suivi l'entrée dans la confédération. Je vous invite à écouter le dernier paragraphe de l'exposé du ministre provincial des Finances:

Donc, monsieur l'Orateur, nous avons eu dix années de confédération. Nous avons connu dix années de succès constant et, à certains égards, spectaculaire. Terre-Neuve est en bien meilleure santé, plus riche, plus heureuse que jamais auparavant. Il n'y a pas de comparaison possible avec son état antérieur. Nous sommes mieux nourris, mieux vêtus et mieux logés que jamais. Nous avons plus de routes, de voitures, d'électricité, enfin plus de presque tout ce que nous avions il y a dix ans.

Telles sont les paroles de M. Spencer, ministre des Finances de Terre-Neuve. Si la